

Evaluation sur base d'enquêtes des progrès accomplis dans la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté au Sénégal

Prospère Backiny-Yetna, Mayacine Camara, Djibril Ndoye, Papa Thiecouta Ndiaye, Clarence Tsimpo, et Quentin Wodon¹

Version préliminaire pour commentaires

26 mai 2010

Résumé

Ce document analyse l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des ménages au Sénégal sur base d'enquêtes au cours de la période 2005-2009, avec en perspective l'évaluation de la possibilité pour le pays d'atteindre en 2015 les cibles fixés dans le cadre de certains des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le document a été préparé dans le cadre du processus d'évaluation du DSRP II (Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006-2010) mis en œuvre au cours des dernières années. Malgré les efforts réalisés dans plusieurs domaines, les simulations suggèrent que la pauvreté est restée probablement stable entre 2005/06 et 2009, et il est peu probable que le pays atteigne les objectifs de diminution de la pauvreté de moitié dans le cadre des OMD à l'horizon 2015. Il est aussi peu probable que l'objectif de scolarisation universelle soit atteint. En revanche, les résultats sont bons dans d'autres domaines tels que l'accès à l'électricité et à l'eau potable qui semblent progresser. L'accès aux infrastructures de base dans les villages s'est aussi fortement amélioré.

¹ Backiny-Yetna, Tsimpo, et Wodon sont avec la Banque Mondiale (Development Dialogue on Values and Ethics). Camara, Ndoye, et Thiecouta Ndiaye sont avec le gouvernement du Sénégal (le premier avec la cellule du DSRP, et les deux autres avec l'ANSD). Les opinions émises dans ce document n'engagent que leurs auteurs et non pas les institutions avec lesquelles ils sont affiliés.

Au cours des dix dernières années, les politiques de développement ont été fortement recentrées sur la lutte contre la pauvreté. De nombreux pays d'Afrique ont élaboré des Documents de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ou Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) afin de bénéficier de la remise de la dette extérieure et de mobiliser des fonds pour financer le développement. Le Sénégal est entré dans ce processus en juin 2000 et dix ans après deux DSRP ont été élaborés et mis en œuvre. Leur vocation a été de promouvoir la participation de l'ensemble des groupes sociaux à la planification en vue d'un consensus autour des grands objectifs nationaux de développement. Le premier DSRP (2003-2005) a été un instrument de mobilisation des ressources et de recentrage des actions de développement de l'Etat autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact.

Le Gouvernement du Sénégal s'est ensuite engagé dans la mise en œuvre de son deuxième DSRP (DSRP II ou Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006-2010), avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, des collectivités locales, du secteur privé et des principales organisations de la société civile. Comme son titre l'indique, ce document de deuxième génération couvre le quinquennat 2006-2010. Cette nouvelle stratégie associe la lutte contre la pauvreté à une stratégie de croissance accélérée. Il s'agit là d'une réorientation en matière de politique de développement dans la mesure où la première stratégie de réduction de la pauvreté avait été considérée comme quelque peu défensive dans son approche et, à certains égards, en décalage par rapport aux objectifs de développement économique du Sénégal. Ce document se présente comme une évaluation quantitative partielle (en fonction des données disponibles pour cette évaluation) des progrès réalisés au cours des dernières dix années, et en particulier au cours de la période couverte par le DSRP II, ceci au moment où le pays va élaborer sa troisième stratégie de lutte contre la pauvreté.

Sur le plan économique la période 2006-2010 a été marquée par des performances économiques plutôt mitigées alors que la période 1994-2005 avait été caractérisée par une croissance relativement bonne, malgré le ralentissement économique des années 1996, 1997 et 2002 marquées par de mauvaises performances dans le secteur agricole. Le taux de croissance économique après la dévaluation avait été en moyenne de 5% par an, sans déficits trop importants des finances publiques et sans problème majeur pour la balance des paiements.

L'année 2006 marque un tournant dans les évolutions macroéconomiques au Sénégal dans la mesure où les performances deviennent plutôt erratiques (tableau 1). Ainsi en 2006, la croissance économique n'a été que de 2,1% et les déficits budgétaires et commerciaux se sont accrus. Le déficit budgétaire a atteint 3% du PIB en 2005, et 5,8% en 2006, ce qui a causé des arrières de paiement vis-à-vis du secteur privé (pour la première fois depuis 1997). Le déficit commercial s'est aussi accru de 6,1% en 2004 à 7,8% en 2005 et 9,8% en 2006. Cette détérioration est due en partie à une forte demande de consommation, en particulier dans le secteur public et à une performance médiocre des exportations. De plus, la montée des prix du pétrole, et plus récemment celle des prix des importations alimentaires a aussi contribué à l'aggravation du déficit commercial. En 2007, le gouvernement a pris une série de mesures pour rétablir les équilibres macroéconomiques et faire face à des difficultés particulières dans certains secteurs dont l'électricité et les exportations de produits chimiques. Ces mesures ont concouru à la reprise dans les secteurs de l'industrie et des services. Mais 2007 a aussi été la seconde année consécutive de mauvaises récoltes dans le pays, du fait notamment d'une pluviométrie tardive et de problèmes d'approvisionnement en semences. L'indice de volume de la production agricole

1. Introduction

s'est situé en 2006 et 2007 à 75 et 62 (base 100, 1999). Ces mauvaises performances du secteur agricole ont limité les effets des mesures et le taux de croissance s'est situé à 5%.

Les années 2008 et 2009 ont été caractérisées par de meilleurs résultats dans le secteur agricole et auraient dû être marquées par une consolidation de la reprise. Malheureusement la conjoncture économique mondiale a continué à être défavorable avec des prix du pétrole et des produits alimentaires toujours élevés. Ceci a contribué à ce que le secondaire connaisse une diminution de 1.0% en 2008 et à ce que les services dont la valeur ajoutée représente 54.9% (en 2008) du PIB au coût des facteurs stagnent en 2009. Ainsi ces deux années n'ont bénéficié que de taux de croissance respectifs de 3,3%² et 1,5%³ dans un contexte où le taux de croissance de la population reste élevé, de l'ordre de 2,8% par an.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques, Sénégal

	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de croissance du PIB (%)	5.9	5.6	2.5	4.9	3.3
Solde budgétaire de base (% du PIB)	0.6	-0.3	-4.4	-2.3	-2.2
Taux d'inflation annuel (%)	0.5	1.7	2.1	5.9	5.8
Solde courant extérieur (hors transferts officiels) (% du PIB)	-7.9	-9.0	-9.8	-12.6	-12.2
Réserves (mois d'importation) (s'approcher de la BCEAO)	4.8	4.1	3.7	4.1	4.0

Source : Comptes Nationaux du Sénégal / Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Le taux de croissance moyen de l'économie du Sénégal a été de 2,8% (3,2% entre 2004 et 2008) en moyenne par an au cours de la période 2005-2009, loin de ce qui était prévu dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée, 7% en moyenne par an qui aurait permis au pays d'atteindre les cibles fixés dans le cadre des OMD. Etant donné ce taux de croissance, qui est proche du taux de croissance de la population, il est peu vraisemblable que des progrès importants aient été réalisés vers la réduction des mesures de pauvreté monétaire. Ceci dit, s'il sera en conséquence difficile d'atteindre l'OMD de réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015, des progrès dans d'autres indicateurs tels que l'accès aux infrastructures de base et l'équité en matière de genre dans le domaine de l'éducation sont à la portée du pays.

Les données utilisées dans le présent document proviennent de plusieurs sources. La principale est l'édition 2005 de l'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS). Il s'agit d'une enquête à volets multiples sur plus de 13500 ménages dans l'objectif de suivre la pauvreté et les conditions de vie des ménages. Malheureusement, l'enquête de 2010 qui aurait permis des comparaisons robustes est encore en cours de préparation et est programmée pour l'été 2010. Pour cette raison les estimations de la pauvreté depuis 2006 sont basées sur des projections et non sur des données réelles.

Pour combler à l'absence d'une édition de l'ESPS en 2010 déjà disponible, d'autres sources de données sont mobilisées. Il y a notamment une enquête ménage sur le financement de l'éducation qui a eu lieu en 2008. Cette enquête, réalisée sur un échantillon de plus de 2000 ménages contient des informations sur les caractéristiques des ménages et des individus et des informations détaillées sur les dépenses d'éducation des ménages. Cette dernière opération est très utile pour l'analyse de certaines questions de l'éducation (ainsi que pour le suivi de quelques autres indicateurs tels que l'accès à l'électricité), mais elle est restée focalisée sur la problématique de la dépense et a ignoré les questions de la qualité des services, des rendements

² Comptes Nationaux du Sénégal / ANSD

³ Projection de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPPE)

dans ce milieu ; mais aussi afin de désengorger les salles de classes (le ratio enseignant élève est de l'ordre de 43) et poursuivre une meilleure efficacité interne (moins de redoublements et taux d'achèvement plus forts). Cependant il est aussi important de s'attaquer aux questions relatives à la demande. La différence des taux de scolarisation entre les ménages en fonction de leur niveau de vie montre que ces aspects sont importants. En effet même si la scolarité est gratuite dans le public, la contribution des parents n'est pas nulle, surtout dans les cas où les moyens de fonctionnement sont insuffisants pour permettre un fonctionnement normal des établissements et que les responsables de ces établissements doivent solliciter les ménages. De plus, les coûts des autres matériaux (livres, fournitures, tenues scolaires, transport, etc.) peut s'avérer prohibitif pour les ménages les plus pauvres. Il y a certainement des voies à explorer sur ce créneau pour continuer à améliorer le système éducatif, et le rendre abordable financièrement pour les pauvres. En revanche, en matière de ratio de scolarisation entre garçons et filles dans le primaire, cet objectif des OMD est déjà atteint. Les taux de scolarisation des garçons et des filles sont au même niveau dans l'enseignement élémentaire, ce qui est une performance appréciable. En revanche, des efforts doivent être poursuivis dans le secondaire.

6. Conclusions

Le présent document avait pour but d'analyser l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des ménages au Sénégal, en particulier au cours de la période 2005-2009, avec en perspective la possibilité pour le pays d'atteindre en 2015 certains des cibles fixés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le document a été préparé dans le cadre du processus d'évaluation du DSRP II mis en œuvre au Sénégal depuis 2006.

Les cinq dernières années ont été caractérisées par des performances économiques mitigées, avec des années bonnes et des années moins bonnes. La période a aussi été marquée par la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, et une mauvaise pluviométrie deux années de suite, tout cela affectant divers secteurs de l'économie dont l'agriculture d'où la majorité des populations pauvres tirent leurs revenus. En définitive, malgré les efforts réalisés dans plusieurs domaines, les simulations suggèrent que la pauvreté est restée stable entre 2005/06 et 2009, et il est donc peu probable que le pays atteigne les objectifs de diminution de la pauvreté de moitié dans le cadre des OMD à l'horizon 2015. Il est aussi peu probable que l'objectif de scolarisation universelle soit atteint. En revanche, les résultats sont bons dans d'autres domaines tels que l'accès à l'électricité et à l'eau potable qui semblent progresser. L'accès aux diverses infrastructures de base dans les villages s'est aussi fortement amélioré.

Bibliographie

- CSPLP, Rapport de synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2 en 2007, document élaboré en juin 2008.
- CSPLP, Rapport de synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2 en 2009, document élaboré en juillet 2009.
- DPRE, Annuaire Statistiques de l'éducation (2007-2008, 2006-2007, 2005-2006).
- République du Sénégal, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, (DSRP, 2006-2010).
- République du Sénégal (2001), Rapport sur la Pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2002.

internes du système, des rendements externes sur le marché du travail, autant de thèmes qui auraient dû être mis à profit dans le cadre d'une enquête sur l'éducation. L'analyse présentée ici sur l'éducation est donc relativement limitée. S'agissant de la santé qui est un des éléments principaux pour mesurer les progrès vers les OMD dans la période du DSRP II, outre l'absence d'une édition 2010 de l'ESPS, il y a aussi l'absence d'une enquête démographique et de santé (EDS) récente qui aurait permis d'analyser les tendances des indicateurs dans ce domaine.

Deux autres enquêtes utilisées dans cette étude sont les recensements sur les infrastructures villageoises de 2000 et 2009. Ces enquêtes portent sur l'existence et le fonctionnement de différentes infrastructures (scolaire, sanitaire, routières, productives, etc.) dans tous les villages du Sénégal, ce qui permet de mesurer dans quelle mesure l'accès aux services de base en termes de distances s'est amélioré au cours des dix dernières années.

La structure du document se présente comme suit. La section suivante traite de l'évolution de la pauvreté monétaire. Les indicateurs de pauvreté sont calculés en faisant des projections sur la base de l'ESPS de 2005 et des taux de croissance du PIB réalisés au cours de la période. La section trois est relative à l'analyse de différentes dimensions de la pauvreté non monétaire (conditions de logement, électricité, eau potable, etc.). La section quatre concerne l'accès aux infrastructures au niveau des villages. La cinquième section est consacrée à l'évolution dans le domaine de l'éducation et la sixième section conclut.

2. Evolution de la pauvreté monétaire

Le Sénégal a connu une importante réduction de la pauvreté au cours de la période 1994/2005. Au niveau national, la part de la population en situation de pauvreté a diminué de 67,9% en 1994/95 à 57,1% en 2001/02, et enfin 50,8% en 2005/06. Dans le même temps, l'écart moyen au seuil de pauvreté est passé de 23,6% en 1994/95 à 18,3 en 2001/02 pour se situer à 16,4% en 2005/06. Ainsi outre le fait que la proportion de personnes pauvres baisse de manière sensible, les personnes en situation de pauvreté sont en moyenne moins pauvres que par le passé. Pendant cette période et malgré un taux de croissance de la population élevé (il est estimé de 2,5% à 2,8% en moyenne par an), l'effectif de la population pauvre a baissé de 5,9 millions de personnes en 2001/02 à 5,3 millions en 2005/06. Cette tendance de la pauvreté a résulté de bonnes performances économiques réalisées depuis la dévaluation du FCF survenue en janvier 1994. En effet au cours de la période 1994-2005, le taux de croissance économique a été en moyenne de 5% par an, soit de 2 à 2,2 points de plus que le taux de croissance de la population. Le pays a notamment retrouvé au cours de cette période les grands équilibres fondamentaux et entrepris d'autres réformes (privatisation, réformes de la fiscalité et notamment adoption de la TVA) qui ont permis d'absorber les déficits des finances publiques et de consacrer plus de ressources à l'investissement. Ainsi le taux d'investissement qui était de l'ordre de 11% dans les années avant la dévaluation atteint une moyenne de 18% sur la période 1995/2005.

Les comparaisons de pauvreté entre deux dates nécessitent de disposer de deux enquêtes auprès des ménages. On construit alors un indicateur de bien-être, qui est généralement la consommation finale du ménage par équivalent-adulte et on construit aussi un seuil de pauvreté, c'est-à-dire une valeur de l'indicateur de bien-être en dessous de laquelle un ménage est considéré comme pauvre et n'arrive pas à satisfaire ses besoins de base. Dans le cas présent, la dernière source de données disponibles est l'ESPS de 2005/06. En attendant l'ESPS de 2010, on a dû utiliser l'enquête de 2005/06 pour faire une projection des indicateurs de pauvreté en 2009.

Pour faire cette projection, on formule quelques hypothèses. D'abord on suppose que la consommation finale par tête dans l'enquête croît au même rythme que le PIB par tête. On

Ces résultats sur la période récente mettent en évidence la fragilité de l'économie du pays et sa capacité dans le long terme à améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. Les travaux réalisés par la Banque mondiale (2008) dans le passé ont montré que la réduction de la pauvreté provient essentiellement de la croissance. En effet, les changements à s'accroître.

performances récentes de l'économie et que la distance moyenne au seuil de pauvreté a tendance à s'accroître. La stagnation du niveau des indicateurs de pauvreté et la forte croissance démographique contribuent à l'augmentation de la population pauvre. L'effectif des pauvres s'accroît de plus de 10% entre 2005 et 2009, non seulement du fait de l'augmentation des niveaux de pauvreté dans les campagnes, mais aussi en raison de la forte croissance démographique. En effet l'indice synthétique de fécondité reste élevé (5,1 enfants en moyenne par femme dont 6,4 enfants en moyenne en milieu rural). Dans ce contexte, il faut plus de ressources que par le passé pour éradiquer la pauvreté d'autant que les plus pauvres semblent avoir été plus victimes des contre-

performances récentes de l'économie et que la distance moyenne au seuil de pauvreté a tendance à s'accroître. La stagnation du niveau des indicateurs de pauvreté et la forte croissance démographique contribuent à l'augmentation de la population pauvre. L'effectif des pauvres s'accroît de plus de 10% entre 2005 et 2009, non seulement du fait de l'augmentation des niveaux de pauvreté dans les campagnes, mais aussi en raison de la forte croissance démographique. En effet l'indice synthétique de fécondité reste élevé (5,1 enfants en moyenne par femme dont 6,4 enfants en moyenne en milieu rural). Dans ce contexte, il faut plus de ressources que par le passé pour éradiquer la pauvreté d'autant que les plus pauvres semblent avoir été plus victimes des contre-

performances récentes de l'économie et que la distance moyenne au seuil de pauvreté a tendance à s'accroître. La stagnation du niveau des indicateurs de pauvreté et la forte croissance démographique contribuent à l'augmentation de la population pauvre. L'effectif des pauvres s'accroît de plus de 10% entre 2005 et 2009, non seulement du fait de l'augmentation des niveaux de pauvreté dans les campagnes, mais aussi en raison de la forte croissance démographique. En effet l'indice synthétique de fécondité reste élevé (5,1 enfants en moyenne par femme dont 6,4 enfants en moyenne en milieu rural). Dans ce contexte, il faut plus de ressources que par le passé pour éradiquer la pauvreté d'autant que les plus pauvres semblent avoir été plus victimes des contre-

performances récentes de l'économie et que la distance moyenne au seuil de pauvreté a tendance à s'accroître. La stagnation du niveau des indicateurs de pauvreté et la forte croissance démographique contribuent à l'augmentation de la population pauvre. L'effectif des pauvres s'accroît de plus de 10% entre 2005 et 2009, non seulement du fait de l'augmentation des niveaux de pauvreté dans les campagnes, mais aussi en raison de la forte croissance démographique. En effet l'indice synthétique de fécondité reste élevé (5,1 enfants en moyenne par femme dont 6,4 enfants en moyenne en milieu rural). Dans ce contexte, il faut plus de ressources que par le passé pour éradiquer la pauvreté d'autant que les plus pauvres semblent avoir été plus victimes des contre-

constatés dans les taux de pauvreté peuvent être décomposés en changements liés aux modifications du revenu ou de la consommation moyens (croissance) sous l'hypothèse d'absence de tout changement de l'inégalité, et en changements de l'inégalité en l'absence de croissance. Les résultats de la décomposition croissance et inégalité au cours de la période 2001/02 et 2005/06 ont montré que l'essentiel de la réduction de la pauvreté est due à la croissance. Au niveau national, le total des 6,3 points de réduction de la pauvreté provenait d'une amélioration des revenus moyens de l'ensemble de la population⁴. La solution d'une réduction durable de la pauvreté passe donc par une croissance forte et soutenue. Dans le cas du Sénégal, la croissance est encore trop dépendante des facteurs exogènes tels que les aléas climatiques. Il est important pour le pays d'engager des réformes structurelles plus profondes pour améliorer ces conditions.

3. Conditions de vie des ménages

La pauvreté revêt des dimensions multiples. La pauvreté monétaire qui a fait l'objet de la section précédente mesure la capacité pour un ménage à subvenir à ses besoins essentiels, alimentaires et non alimentaires. Un ménage en situation de pauvreté peut ne pas être capable de satisfaire à ses besoins en raison de la faiblesse de son pouvoir d'achat (problème de demande). Mais il peut aussi arriver que le problème se situe au niveau de l'offre par exemple dans le cas des utilités publiques comme l'électricité ; et ces questions sont peu mises en évidence à partir de la pauvreté monétaire. La pauvreté en termes de conditions de vie et d'indicateurs multiples vient donc utilement compléter les analyses de la pauvreté monétaire.

Cette section est consacrée aux performances enregistrées dans les conditions de logement entre 2005 et 2008. L'analyse s'intéresse dans un premier temps aux caractéristiques de l'habitat des ménages, notamment les matériaux des murs et du toit. Elle s'appesantit sur cette question en raison de la problématique soulevée dans les OMD portant sur l'habitat spontané caractérisé entre autres par la précarité des matériaux de construction. Le deuxième point est relatif aux questions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le troisième élément d'analyse traite de la question de l'accès à l'énergie et notamment du type de combustibles utilisés pour la cuisine qui pose l'épineuse question de l'utilisation des sources ligneuses dans un contexte de revitalisation des ressources végétales et de l'augmentation du prix du gaz domestique. L'analyse est faite sur la base des données de l'ESPS de 2005 et de l'enquête éducation de 2008. D'autres dimensions des conditions de vie (éducation, santé, équipement des ménages) ne sont pas traitées faute de données appropriées et comparables au niveau des ménages⁵.

La qualité de l'habitat a enregistré une amélioration, surtout en milieu rural (tableau 3). Il y a un plus grand nombre de ménages habitant un logement en matériaux définitifs aussi bien pour la toiture que pour les murs. Les habitations avec toiture en matériaux définitifs (béton, tôle, tuile) sont quasiment la norme à Dakar et sont également largement majoritaires dans le reste des centres urbains. Dans les campagnes, alors que la moitié des ménages vivaient sous un toit en matériaux définitifs en 2005, cette proportion dépasse les six ménages sur dix en 2008. Il convient de noter en particulier que les ménages ruraux délaissent de plus en plus la chaume/paille (47,5% en 2005 contre 35,6% en 2008) qui sont des matériaux précaires au profit

⁴ Néanmoins les effets de redistribution étaient importants à l'intérieur du milieu urbain et étaient plutôt défavorables aux pauvres en milieu rural.

⁵ Il convient de préciser qu'il était prévu initialement de mener une analyse plus globale de l'évolution des conditions de vie en utilisant l'approche par les actifs. Cependant, les résultats obtenus n'ont pas été assez satisfaisants pour pouvoir les analyser.

du zinc (respectivement 38,0% contre 47,0%), du béton (respectivement 8,2% contre 9,0%) et de la tuile ardoise (respectivement 4,5% et 7,0%). Dans les autres villes, les toits en tuile ou ardoise ont connu une progression dans la période de 7 points de pourcentage tandis que ceux en béton et zinc ont enregistré une baisse.

Pareillement les ménages sont plus nombreux à avoir une maison avec murs en matériaux définitifs (béton, briques cuites, briques adobes). Le recours aux briques en ciment comme matériau pour les murs du logement est un phénomène assez répandu. En effet, le pourcentage de ménages qui utilisent ce type de matériau est passé de 67,1% à 69,5% entre 2005 et 2008. Dans les centres urbains, le phénomène est quasi général, surtout à Dakar où 96% des ménages sont concernés. En milieu rural, l'usage des briques en banco qui était plus répandu en 2005 (42,7% des ménages) s'est replié en 2008 à un taux de 35,8% tandis que la proportion de ménages utilisant les briques en ciment se situe à 44,0% contre 31,0% en 2005. Le recours aux pailles et tiges a concomitamment baissé sur la période avec une proportion de ménages utilisateurs moindres en 2008 (17,7%) qu'en 2005 (21,4%). Cela va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie, et notamment de plus de sécurité dans les situations d'intempéries (inondations par exemple) qui ne sont pas rares au Sénégal.

Tableau 3 : Pourcentage de ménages ayant accès à certains facteurs de conditions de vie (*)

	2005				2008			
	Dakar	Autre urbain	Rural	Ensemble	Dakar	Autre urbain	Rural	Ensemble
Logement avec toit en matériau durable**	99.9	93.5	50.8	72.4	98.5	91.8	63.0	78.0
Logement avec mur en matériau durable***	97.7	94.6	74.1	84.4	96.7	93.8	79.8	87.0
Eau courante	86.4	64.3	19.2	46.3	86.0	71.6	25.1	50.1
Toilettes décentes	96.5	78.8	29.3	57.2	97.7	69.4	27.5	53.8
Eclairage à l'électricité	93.1	74.1	17.2	48.9	95.5	79.4	35.4	59.7
Energie cuisine gaz ou électricité	88.7	54.3	9.3	39.8	93.1	45.6	6.1	35.9
Nombre moyen de pièces par personne	0.44	0.47	0.46	0.45	0.49	0.52	0.49	0.50

Source : ESPS, 2005 et ENDEM, 2008

(*) : Pour la dernière ligne, c'est un effectif ; (**) : béton, tuile/ardoise ou zinc ; (***) : brique en ciment ou en banco ;

Ainsi même dans cette période de croissance économique plutôt modeste, les ménages ont apparemment eu tendance à miser sur le long terme en investissant dans le logement pour améliorer la qualité de leur habitat. Ces investissements dans le logement ont d'ailleurs contribué à ramener le nombre moyen de pièce par personne de 0,45 en 2005 à 0,5 en 2008, c'est-à-dire en moyenne deux personnes par pièce. Cette amélioration a été enregistrée aussi bien à Dakar, dans les autres centres urbains et dans les campagnes. Ces progrès vont dans le sens de la stratégie de réduction de la pauvreté qui a prévu d'améliorer la qualité de l'habitat notamment en mettant l'accent sur l'habitat social et en mettant en œuvre des programmes de restructuration des quartiers irréguliers et/ou concernés par les inondations et en mettant en œuvre des schémas régionaux d'aménagement et d'occupation du territoire.

Dans ce cadre, on note qu'il y a eu l'extension de l'expérience de production de parcelles viabilisées dans le cadre du Programme de promotion des Zones d'Aménagement Concerté ; la viabilisation de lotissements existant dans les localités de Kédougou, Nioro, Koungheul, Baba

Garage, Bambey, FAHU et la poursuite du programme de lutte contre les inondations à travers le Plan JAXXAY. Toutefois, la revue de 2007 de l'exécution du DSRP note pertinemment que « malgré, ces progrès, les résultats obtenus demeurent insuffisants, au regard de la très forte demande des populations urbaines dans la mesure où les ressources consacrées, au cours de l'année 2007 au financement du sous-secteur sont, en effet relativement faibles ».

Plus généralement, la question de l'habitat a toujours été un problème crucial en Afrique. D'une part il est vrai que certains pays comme le Sénégal font l'effort de la viabilisation des zones en les dotant d'un minimum d'infrastructures (eau courante, électricité, voies d'accès, voiries urbaines, etc.). Mais d'autres problèmes demeurent, dont celui du financement. Dans beaucoup de cas, les ménages financent le logement par des crédits de court terme, le financement informel (tontines) ou par leur épargne, ce qui relève d'un exploit quand il s'agit de construire un logement. Ensuite il y a la question des coûts des matériaux de construction, les matériaux locaux qui pourraient être à des coûts plus abordables ne sont pas vraiment valorisés. Enfin il semble que dans plusieurs pays, les politiques de l'habitat, notamment à travers l'habitat dit social, ciblent les classes moyennes et riches (notamment les agents du secteur public) ; et très peu les classes les moins nantis et surtout pas les populations rurales. Il y a là des pistes que le Sénégal pourrait explorer afin de dynamiser sa politique de l'habitat.

Le tableau 3 suggère que les ménages utilisent aussi beaucoup plus souvent un robinet individuel pour leur eau de boisson, ce qui va dans le sens de l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Le secteur eau et assainissement, à travers le programme « eau potable et assainissement pour le millénaire » vise à un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement à horizon 2015. Pour ce faire, les actions prioritaires retenues sont : (i) l'extension et généralisation de la réforme du système de gestion des forages ; (ii) le renforcement de la politique de branchements sociaux et généralisation de l'accès ; (iii) la construction et réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage et extension de réseaux ; (iv) la réalisation d'ouvrages collectifs et autonome d'évacuation des excréta en milieu urbain et rural ; (v) l'augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et périurbain ; (vi) la promotion de système de traitement des ordures ménagères ; (vii) le développement des programmes IEC en matière d'hygiène et assainissement.

Dans le cadre de ce programme, il a été réhabilité 61 773 mètres linéaires de canalisation en 2007 et 8 221 mètres linéaires en 2006. De même, il a été réalisé 13 744 branchements supplémentaires en 2007, dont 7 954 branchements sociaux et 5 790 branchements ordinaires. Ces actions ont contribué à augmenter la proportion de ménages utilisant l'eau du robinet, qui s'améliore sensiblement de 46,3% en 2005 à plus de 50% en 2008. Il n'est malheureusement pas possible de cerner l'accès à l'eau potable d'une manière générale, car les questions posées sur les deux enquêtes ne permettent pas une comparaison rigoureuse ; néanmoins, tout laisse à penser que l'accès à l'eau potable s'est également amélioré à l'instar de l'accès à l'eau d'un robinet propre au ménage qui reste la source la plus directe d'approvisionnement en eau potable. Il est intéressant de noter qu'à Dakar, l'accès à l'eau à l'aide d'un robinet propre au ménage est très élevé, couvrant plus de 86% des ménages. Il semble cependant qu'il existe des localités non encore desservies par le branchement de la SDE où seraient concentrés davantage des ménages ; peut être le cas des zones périphériques de la Capitale. En milieu rural, malgré les progrès réalisés entre 2005 et 2008, l'accès universel à l'eau potable demeure un objectif difficile à atteindre dans la mesure où deux ménages sur cinq utilisent toujours des eaux de surface.

Outre l'eau potable, les sanitaires constituent aussi un problème de santé pour les ménages, et sur ce plan, la situation en 2008 semble être moins bonne que celle de 2005, s'i l'on

en croit les données. En matière de santé, des latrines répondant aux normes d'hygiène mettent les populations à l'abri de maladies infectieuses en évitant des contaminations entre ces latrines et l'eau de boisson. En 2005, 57,2% des ménages vivaient dans un logement couvert avec des sanitaires décents, c'est-à-dire soit un WC avec chasse d'eau, soit des latrines couvertes ou améliorées. Ce pourcentage recule à 53,8% en 2008 ; recul inhérent à de plus mauvais sanitaires dans le milieu urbain autre que la capitale Dakar. Ce recul doit cependant être pris avec quelques réserves, du fait de la qualité probablement moins bonne de l'enquête de 2008 par rapport à l'enquête de 2005/06. Mais si cela était, la tendance pourrait par exemple s'expliquer par le fait qu'une proportion sensible de ménages nouvellement constituée utiliserait des toilettes non hygiéniques.

L'accès à l'électricité comme source d'éclairage s'est amélioré entre 2005 et 2008. Les ménages ont le choix entre deux principales sources d'éclairage, le pétrole en utilisant une lampe ou alors l'électricité. L'électricité présente l'avantage d'offrir de meilleures conditions de vie, permet la conservation des produits, peut contribuer à améliorer les performances scolaires des enfants et aide les ménages à développer des activités génératrices de revenus pour les ménages pauvres (fabrication de glaces artisanales, vente de l'eau fraîche, activités de service tels que la soudure, etc.). Ainsi, des initiatives sont entreprises par l'Etat du Sénégal pour assurer l'accès des ménages à l'électricité (augmentation de la capacité de production, diversification des sources avec la mise en œuvre de programme d'électrification rurale, l'extension progressive de l'énergie solaire, etc.). En conséquence, le pourcentage de ménage utilisant l'électricité comme source d'éclairage s'accroît entre 2005 et 2008, en passant de 48,9% à 59,7%. L'usage des lampes tempêtes a augmenté sur la période (respectivement 22,5% contre 26,8%) ; laquelle augmentation est imputée aux ménages ruraux dont près de la moitié (46,5%) a recours à ce type d'énergie en 2008 contre 36,5% en 2005. Ces ménages ruraux délaissent de plus en plus les lampes pétroles artisanales car moins de 10% d'entre eux les utilisent en 2008, soit une proportion trois fois moindre que celle de 2005 (33,7%).

A Dakar, la quasi-totalité des ménages (95,5%) ont accès à l'électricité en 2008 avec une légère progression par rapport en 2005 (93,1%). A l'exception de Dakar, le recours à la bougie a connu une certaine percée en 2008 dans les ménages des centres urbains autres que Dakar et dans ceux du milieu rural dont la proportion concernée par le phénomène a respectivement doublé (6,0% contre 12,1%) et triplé (5,1% et 15,9%) sur la période. Malgré cette amélioration de l'accès à l'électricité, il semble que des problèmes de la qualité de la fourniture du service se posent, notamment des coupures qui interviennent régulièrement. Cette question n'a pas été approfondie dans les enquêtes précédentes, mais devrait être dans l'ESPS de 2010 en cours de préparation. Dans certains pays, la qualité de l'offre d'électricité pose problème du fait du vieillissement des équipements et des problèmes de maintenance. Dans le cas où le service est de qualité médiocre, l'impact sur les conditions de vie est limité. Il est donc important de traiter cette question relative à la qualité.

Alors que l'accès à l'électricité pour l'éclairage est en amélioration, l'utilisation des énergies propres pour la cuisson des aliments semble en recul. Les énergies propres sont le gaz et l'électricité. L'électricité est relativement chère pour certains ménages et peu accessible aux ménages pour la cuisson des aliments, ce qui explique que certains ménages utilisent plutôt le gaz domestique, qui est préférable au bois ou ses dérivés qui sont nocives pour la santé. Cependant, d'après les résultats des enquêtes, par rapport à 2005, certains ménages ont substitué en 2008 les combustibles traditionnels (charbon de bois et bois de chauffe) au gaz domestique dont la proportion de ménages utilisateurs est passée de 39,8% à 35,9% sur la période. L'analyse selon le milieu de résidence montre que la baisse est constatée pour les ménages ruraux et des

centres urbains autres que Dakar. Il est à noter que l'enquête de 2008 a coïncidé avec une période de forte hausse des cours mondiaux du pétrole qui a poussé l'Etat du Sénégal à répercuté cette hausse sur le prix du gaz domestique. Parallèlement, une situation de pénurie de gaz a prévalu sur l'ensemble du territoire et surtout dans la Capitale et a causé des difficultés d'approvisionnement aux ménages. En termes de niveau, la proportion de ménages ruraux qui a recours au gaz reste très faible (moins de 10%) si bien que l'option du Gouvernement de subventionner le gaz en 2008 lors de la crise pose un problème d'efficacité du ciblage des populations pauvres pour les politiques publiques. En effet, cette subvention risque de profiter plus aux ménages citadins, en l'occurrence ceux de Dakar qui sont moins pauvres, que ceux des ménages ruraux qui ont plus recours aux bois de chauffe (3/4 des ménages concernés). Cette situation mérite une attention particulière de la part du Gouvernement pour préserver les ressources ligneuses exposées à une forte surexploitation par les ménages démunis.

4. Accès aux infrastructures de base dans les villages

L'accès aux infrastructures (eau, électricité, routes, téléphone, etc.) est important pour les ménages. En premier lieu, leur disponibilité facilite les conditions de vie ; il est par exemple plus facile de s'éclairer à l'électricité qu'à l'aide d'une lampe tempête. Deuxièmement, certaines infrastructures, l'eau potable notamment, ont des externalités positives sur la santé des populations, l'eau non potable étant le vecteur de plusieurs maladies. Enfin, l'accès aux infrastructures contribue à réduire la pauvreté en aidant à la création des activités génératrices de revenus, à améliorer la productivité et en permettant l'intégration des pauvres aux marchés, et en réduisant le temps alloué aux déplacements et aux activités de collecte de bois et d'eau.

Cette section évalue les progrès accomplis en matière d'accès aux infrastructures sur la période 2000-2009 et évalue les performances du ciblage des nouveaux investissements en infrastructures de base pour les populations pauvres. Les données utilisées proviennent des deux éditions de l'enquête village réalisée par l'ANSD en 2000 et 2009. Ces enquêtes sont des recensements dont l'objectif est d'analyser le niveau d'accès des villages aux infrastructures de base. Il s'agit notamment des infrastructures générales (adduction d'eau, électricité, routes), des infrastructures sociales (écoles, centres de santé, maternité, etc.), des infrastructures de production (moulin, unités de conservation ou de transformation des produits agricoles, d'élevage ou de pêche, etc.) et des organisations communautaires existant dans le village.

Les données ont été collectées sur plus de 12000 villages. Parmi ces derniers, il n'a pas été possible de retrouver quelque 2500 villages dans les deux enquêtes. La raison en est que certains ont depuis été érigés en communes urbaines ; et d'autres sont difficiles à retrouver à cause du changement de la structure administrative en 2008 où on est passé de 11 à 14 régions avec un accroissement du nombre de départements et d'arrondissements. Parfois, les noms des villages ont aussi changé, ce qui rend leur identification difficile. En définitive, le panel de villages porte sur 9767 unités pour les statistiques d'accès de base.

L'un des buts de l'analyse est d'évaluer la performance du ciblage des nouvelles infrastructures auprès des pauvres, et pour cette raison, il est nécessaire de disposer des indicateurs de pauvreté au niveau des villages. Ceci est possible à l'aide de la carte de pauvreté (Coulombe et al., 2010), mais pour cette carte on dispose de chiffres de pauvreté au niveau des arrondissements et pas au niveau des villages, cette entité administrative étant trop petite pour que l'on puisse calculer ces indicateurs de pauvreté avec précision. De plus du fait du changement de la structure administrative, il n'est pas possible de retrouver tous les villages avec la carte de la pauvreté, et seuls 6769 villages ont pu être retrouvés pour lesquels on a des estimations de pauvreté au niveau de l'arrondissement. Avant de procéder aux analyses, un

travail de comparaison a été fait pour vérifier que les 6769 villages sont bien représentatifs des 12000 villages de départ, ce qui est le cas. L'analyse de l'incidence (en termes de niveaux de pauvreté) des investissements dans les villages porte donc sur ces 6769 villages.

Une infrastructure est considérée comme accessible si la condition ci-dessous est satisfaite (la condition étant différente pour chacune des infrastructures) : Source d'approvisionnement en eau potable (robinet, puits moderne, forage) à moins d'un kilomètre du village ; Ecole primaire à moins de 3 kilomètres du village ; Poste de santé à moins de 5 kilomètres du village ; Boutique, marché hebdomadaire à moins de 5 kilomètres du village ; Route (bitumée ou en latérite) à moins de 5 kilomètres du village ; Centre d'alphabétisation à moins de 3 kilomètres du village ; Maternité à moins de 5 kilomètres du village ; Poste de téléphone à moins de 5 kilomètres du village ; Electricité (poste de courant, ligne électrique) dans le village ; Source d'approvisionnement en intrant à moins de 5 kilomètres du village ; et enfin magasin de stockage dans le village.

Selon ces définitions, comme le montre le tableau 4, l'accès aux infrastructures s'améliore de manière sensible au cours de la décennie 2000. Cette amélioration est relative à pratiquement tous les types d'infrastructures (routières, sociales, économiques, etc.). Par exemple alors que trois quart des populations rurales avaient accès à une adduction d'eau en 2000, on est à plus 83% en 2009 ; un quart des populations habitaient un village accessible à l'électricité en 2000 et on en est à plus d'un tiers en 2009 ; on retrouve les mêmes tendances pour les infrastructures sociales, pour les routes et pour les infrastructures de production. Par ailleurs, les évolutions au niveau des régions suivent la tendance générale, sauf dans deux cas : Saint-Louis et Sedhiou. Dans le cas de Saint-Louis, il ya des infrastructures (eau, poste de courant, maternité, magasin de stockage de vivres) dont l'accès diminue de manière sensible. Il peut s'agir d'une véritable baisse, le cas notamment d'infrastructures existantes qui n'auraient pas été entretenues ou seraient mises hors services. Mais le problème pourrait aussi résulter du fait que certains villages ont été transformés en communes urbaines, et on peut raisonnablement penser qu'il s'agit des villages les mieux équipés ; ceux qui restent ayant des niveaux d'accès plus bas. Dans le cas de la région de Sedhiou, la baisse sur certaines infrastructures est plus spectaculaire et est peu réaliste. Elle pourrait plus s'expliquer par la deuxième hypothèse avancée dans le cas de Saint-Louis.

Le niveau d'accès aux infrastructures est variable selon le type d'infrastructures et entre régions. On peut relever que les infrastructures qui rendent les services essentiels sont aussi les plus présentes dans les villages. Ainsi en 2009, une adduction d'eau (robinet, forage, puits amélioré) est accessible à plus de 80% de la population, une école primaire et une boutique à plus de 90% de la population et un moulin à plus des trois quart de la population rurale. A l'autre extrême, les infrastructures de transformation et de conservation des produits (agricoles, d'élevage, de la pêche) sont beaucoup moins présentes. Par exemple, la moitié de la population rurale vit dans un village où l'on peut conserver ou transformer des produits agricoles ; deux ruraux seulement sur cinq vivent dans un village où on peut le faire pour les produits forestiers ; et un peu plus du tiers pour les produits d'élevage. Or, les activités de transformation peuvent contribuer à faire plus de valeur ajoutée et donc contribuer à accroître les revenus des ménages. Quant à la conservation, elle met les paysans à l'abri pour la période de soudure, période de l'année où les vivres coûtent plus cher sur le marché à cause de l'éloignement des récoltes.

Tableau 4 : Taux d'accès aux infrastructures de base au niveau des villages par région, 2000-2009

	Eau	ligne électrique	Poste de courant	Ecole primaire	Boutique	Marché hebdomadaire	Poste de santé	Maternité	Route bitumée	Route en latérite
2000										
Ziguinchor	81.3	28.5	7.7	95.2	72.7	12.7	61.7	71.0	49.1	35.2
Diourbel	68.9	37.9	33.1	71.7	55.2	66.6	72.9	76.2	54.5	45.9
Saint-Louis	82.0	34.0	19.0	86.2	75.7	26.3	60.9	56.1	48.2	46.0
Tambacounda	62.9	26.5	11.6	74.4	64.8	18.1	35.2	33.6	27.0	23.3
Kaolack	79.4	11.3	5.0	81.4	55.4	36.4	49.4	53.8	34.2	35.3
Thiès	86.6	28.1	16.2	84.3	68.8	25.7	64.1	62.9	52.6	48.9
Louga	63.3	15.4	8.5	64.8	47.4	27.4	37.4	41.3	38.9	21.9
Fatick	70.8	23.5	12.9	81.9	67.1	38.0	54.6	54.1	28.8	27.7
Kolda	45.4	4.2	0.9	77.3	24.8	12.0	30.1	29.7	14.5	38.4
Matam	94.2	37.1	25.2	91.2	83.7	24.4	66.2	62.4	50.2	69.5
Kedougou	59.3	1.7	1.1	80.3	26.3	48.6	16.1	19.6	19.2	52.1
Sedhiou	81.4	16.3	5.0	92.8	66.7	0.0	18.9	21.2	19.3	55.3
Ensemble	75.4	25.1	15.1	80.2	62.1	32.4	55.1	56.3	42.0	39.7
2009										
Ziguinchor	93.8	47.9	37.7	99.1	92.7	3.5	76.6	89.0	45.3	88.6
Diourbel	92.0	56.5	52.2	86.3	96.2	79.5	81.7	81.0	63.2	47.3
Saint-Louis	76.4	34.1	5.2	86.9	84.4	28.1	58.5	51.1	46.6	50.4
Tambacounda	74.4	29.6	26.4	89.1	82.8	24.1	40.7	39.8	32.9	35.3
Kaolack	70.7	23.5	3.0	92.1	97.6	31.9	53.9	57.3	38.4	51.2
Thiès	87.3	43.6	24.4	95.3	95.1	33.7	73.9	73.5	67.5	68.3
Louga	81.8	30.8	11.4	82.8	83.8	37.3	46.0	39.3	46.2	26.6
Fatick	80.5	32.0	9.4	98.2	97.3	43.4	76.1	73.2	48.7	45.7
Kolda	77.3	10.1	8.3	93.3	91.6	18.1	40.9	41.5	20.9	69.8
Matam	91.9	50.6	0.0	94.1	94.7	19.4	70.6	66.5	46.5	65.8
Kedougou	68.4	6.1	0.0	97.4	88.0	30.6	41.5	40.1	21.0	45.9
Sedhiou	86.0	15.6	0.0	97.2	99.3	2.2	32.9	26.8	53.4	32.7
Ensemble	83.5	37.9	19.7	91.1	92.3	37.5	64.3	62.8	50.3	52.0

Source : Calcul des auteurs.

Tableau 4 (suite) : Taux d'accès aux infrastructures de base au niveau des villages par région, 2000-2009

	Moulin	Approvis. intrants	Magasin de stockage	AGP produits agricoles	AGP fruits	AGP produits d'élevage	AGP produits de mer	AGP produits forestiers	AGP aliment de bétail	Atelier d'artisanat
2000										
Ziguinchor	77.0	5.4	34.2	40.4	71.1	36.9	32.4	69.0	4.1	62.1
Diourbel	61.2	50.4	39.7	60.4	1.1	39.1	1.0	15.4	50.1	32.8
Saint-Louis	63.6	14.7	53.7	45.1	13.5	57.8	35.6	57.1	4.6	47.6
Tambacounda	54.5	4.2	21.9	15.0	18.6	22.9	29.2	54.5	8.9	36.9
Kaolack	49.9	38.3	32.4	46.1	19.9	45.4	10.0	15.7	10.3	36.6
Thiès	68.9	28.9	26.3	49.8	48.0	52.1	14.7	51.5	16.1	33.3
Louga	48.8	21.0	21.6	53.7	5.7	47.4	4.6	39.9	22.6	31.0
Fatick	52.2	25.6	22.4	26.4	26.7	40.1	20.1	35.2	7.7	13.3
Kolda	26.6	15.4	18.4	4.3	42.9	25.6	0.5	49.8	40.5	22.3
Matam	64.0	34.2	34.4	65.8	0.0	58.8	0.2	70.7	34.4	54.1
Kedougou	42.7	45.6	11.1	4.2	91.8	90.3	17.3	100.0	10.0	52.4
Sedhiou	30.2	13.8	37.7	2.1	43.6	44.8	0.2	40.3	0.0	10.0
Ensemble	57.9	27.5	30.6	44.0	25.1	45.4	13.5	42.1	19.5	34.6
2009										
Ziguinchor	81.7	17.5	26.1	20.9	24.7	34.5	9.5	63.5	25.6	41.1
Diourbel	82.8	73.1	45.1	40.0	0.4	1.2	0.0	4.0	0.0	10.1
Saint-Louis	65.9	26.7	30.8	59.3	21.0	54.1	23.9	64.6	23.2	45.3
Tambacounda	62.0	22.3	15.5	15.9	10.8	30.3	0.0	26.4	20.9	37.5
Kaolack	81.3	19.9	37.6	52.4	26.8	24.0	30.2	21.4	24.8	52.7
Thiès	83.3	50.3	33.2	76.3	41.2	57.5	13.2	55.4	60.2	41.3
Louga	74.6	31.4	28.7	79.9	13.3	61.4	1.5	50.3	71.3	52.3
Fatick	79.8	27.1	52.5	65.7	48.4	40.5	35.5	68.6	46.3	62.8
Kolda	73.0	48.1	14.9	20.5	10.6	4.9	7.8	13.7	1.4	49.4
Matam	55.5	16.0	9.1	83.8	60.9	90.7	84.0	84.7	71.6	73.2
Kedougou	81.9	27.0	37.8	27.3	8.1	0.0	0.0	12.0	0.0	85.8
Sedhiou	84.7	1.6	34.1	2.9	1.7	9.6	31.5	32.9	19.1	62.5
Ensemble	76.6	36.7	33.3	56.3	24.8	39.7	18.3	44.0	37.1	44.6

Source : Calcul des auteurs.

Tableau 5 : Taux d'accès aux infrastructures de base au niveau des villages en fonction du niveau de vie, 2000-2009

	Eau	ligne électrique	Poste de courant	Ecole primaire	Boutique	Marché hebdomadaire	Poste de santé	Maternité	Route bitumée	Route en latérite
2000										
Q1 (plus pauvre)	69.1	21.5	9.0	77.2	57.1	25.5	41.7	45.5	38.0	26.0
Q2	74.3	21.3	10.5	77.3	61.5	29.8	51.5	51.8	39.1	26.1
Q3	74.4	23.7	14.8	85.5	61.8	24.3	61.6	61.4	41.4	53.9
Q4	78.2	19.3	10.9	86.7	57.3	38.8	56.0	59.3	35.7	51.3
Q5 (moins pauvre)	84.0	47.5	38.7	72.5	78.3	49.5	71.2	68.7	63.3	46.3
Ensemble	75.4	25.1	15.1	80.2	62.1	32.4	55.1	56.3	42.0	39.7
2009										
Q1 (plus pauvre)	80.9	32.4	21.0	88.9	85.4	26.4	50.8	50.1	41.1	43.2
Q2	84.5	34.7	13.9	94.0	93.4	37.1	68.6	65.7	53.8	49.4
Q3	86.8	34.4	18.6	94.0	93.8	30.2	66.4	67.4	52.0	70.7
Q4	81.9	32.2	5.3	93.5	98.4	37.3	64.3	63.8	41.2	63.5
Q5 (moins pauvre)	84.3	58.3	42.3	85.1	91.1	58.9	73.6	69.4	66.4	34.5
Ensemble	83.5	37.9	19.7	91.1	92.3	37.5	64.3	62.8	50.3	52.0
	Moulin	Approvis. en intrants	Magasin de stockage	AGP produits agricoles	AGP fruits	AGP produits d'élevage	AGP produits de mer	AGP produits forestiers	AGP aliment de bétail	Atelier d'artisanat
2000										
Q1 (plus pauvre)	59.4	14.6	25.0	41.7	34.4	45.5	24.2	57.7	16.0	43.9
Q2	56.4	26.7	23.1	45.5	26.3	46.4	10.2	34.3	16.9	20.6
Q3	56.6	24.3	29.4	32.8	37.2	37.7	10.8	43.2	23.0	29.0
Q4	51.1	38.4	26.8	38.4	10.4	31.9	1.4	27.4	11.1	30.7
Q5 (moins pauvre)	69.7	37.6	58.6	68.6	13.5	74.0	24.1	50.5	36.4	56.9
Ensemble	57.9	27.5	30.6	44.0	25.1	45.4	13.5	42.1	19.5	34.6
2009										
Q1 (plus pauvre)	71.7	24.1	29.1	46.8	17.2	41.3	3.0	48.2	42.9	51.4
Q2	82.4	39.4	43.7	75.2	33.8	61.2	16.6	59.2	63.2	51.4
Q3	75.2	34.4	21.6	53.7	32.5	24.1	20.5	37.6	27.7	38.2
Q4	73.2	32.3	29.5	47.0	29.1	39.6	38.1	37.8	33.4	53.2
Q5 (moins pauvre)	80.7	56.4	42.0	58.5	11.0	26.9	14.1	33.6	11.6	24.0
Ensemble	76.6	36.7	33.3	56.3	24.8	39.7	18.3	44.0	37.1	44.6

Source : Calcul des auteurs.

L'accès aux infrastructures semble avoir amélioré l'accès à certains services de base pour les populations rurales. L'objectif d'un meilleur accès aux infrastructures est d'améliorer les conditions de vie, l'accès aux services et les revenus des ménages. Examiner l'impact de ces infrastructures sur les populations relève d'une analyse compliquée qui dépasse le cadre de ce document, d'autant que les données dont on dispose sont limitées. Néanmoins certains rapprochements tendent à montrer un impact positif. Dans le domaine de l'éducation par exemple, on relève que parallèlement à l'amélioration de l'accès aux infrastructures scolaires au niveau primaire, le taux de scolarisation des enfants de 7-12 ans gagne plus de 6 points de pourcentage en milieu rural sur la période 2005-2009. De même, il y a une certaine amélioration de l'utilisation de l'eau potable (plus un point de pourcentage) et de l'électricité (plus 4 points de pourcentage). Même s'il ne s'agit pas d'une analyse d'impact, ces résultats tendent à aller dans le bon sens. Ainsi donc la construction d'infrastructures dans les villages contribue à lever les contraintes d'offre et à une plus grande utilisation des services de la part des ménages. Dans certains cas, le Sénégal a aussi accompagné l'érection de nouvelles infrastructures à la levée d'autres contraintes relatives à l'offre telles que le prix élevée de souscription à certaines infrastructures, notamment l'électricité. Il y a eu des campagnes d'abonnement à des coûts plus faibles que les abonnements classiques qui ont contribué à l'électrification de certaines zones.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il est intéressant de savoir si les investissements en nouvelles infrastructures ont profité aux populations pauvres. Sur base des estimations de la pauvreté au niveau des villages obtenues avec la carte de la pauvreté, il est possible de classer les tendances dans l'accès aux infrastructures en fonction du quintile de bien-être de la population rurale. Le tableau 5 montre, comme on pouvait s'y attendre, que les gains d'accès à la marge entre 2000 et 2009 ont été généralement plus importants pour les populations les plus pauvres, même si les taux d'accès dans les quintiles les plus pauvres demeurent plus bas qu'au niveau rural dans son ensemble.

Pour mener une analyse complémentaire simplifiée, on utilise un indicateur dénommé Omega. L'indicateur considéré est égal au rapport de la part des bénéficiaires d'une politique reçus par les pauvres divisé par l'incidence de la pauvreté. Pour l'interprétation, une valeur de Omega supérieure à un laisse entendre que les pauvres bénéficient en moyenne plus que la population totale des subsides. L'interprétation est contraire pour les valeurs de Omega inférieure à un. Ainsi, un programme social sera pro-pauvre si le ratio est supérieur à un. Pour calculer Omega pour les différentes infrastructures considérées dans cette étude, deux hypothèses sont faites. D'abord on définit un village ou arrondissement pauvre comme étant un arrondissement dont le taux de pauvreté est supérieur au taux de pauvreté national en milieu rural. Ensuite, on suppose que les populations bénéficient de manière identique des infrastructures au sein d'un village ou arrondissement. Autrement dit, si par exemple une école est construite dans un village, tous les élèves de ce village qui fréquente cette école en tire le même bénéfice.

Avec ces hypothèses, il en ressort que dans la majeure partie des cas, les infrastructures ne sont pas particulièrement ciblées vers les villages les plus pauvres (Graphique 1). En effet la valeur du paramètre Omega est le plus souvent proche de l'unité, c'est-à-dire que le bénéfice des pauvres en matière d'infrastructure est proche de leur poids dans la population. On remarque également que les valeurs les plus faibles du paramètre Omega sont enregistrés pour des infrastructures relatives à l'électricité et au marché hebdomadaire, c'est-à-dire des infrastructures qui pourraient aider les ménages à développer des activités de production pour générer des revenus supplémentaires et faire face à leurs conditions de vie difficiles. D'une manière générale, ce sont donc les villages des arrondissements les moins pauvres qui ont le meilleur accès aux

conditions de bien-être des ménages (le bien-être des ménages a été estimé dans l'enquête 2008 à partir des indicateurs de consommation limités disponibles dans cette enquête).

La scolarisation est moyenne au primaire (en comparaison avec d'autres pays africains) et plutôt faible au secondaire. La scolarisation mesurée par le taux brut suggère qu'environ quatre enfants sur cinq sont scolarisés. On remarque que les enfants vivant dans le milieu urbain et particulièrement à Dakar ont plus de chance d'être scolarisés que ceux vivant en milieu rural. En 2008, les taux net et brut de scolarisation primaire à Dakar sont supérieurs de près de 25 points à ceux du milieu rural. Par ailleurs, il y a très peu de disparité selon le sexe.

Entre le primaire et le secondaire, on enregistre une baisse importante des taux de scolarisation. Dans le secondaire, le taux net (calculé sur la population de 13-19 ans) ne se situe plus qu'à 38,2% en 2005/06 et 54,3% en 2008. En outre, les écarts entre les milieux urbain et rural déjà présents au niveau primaire se maintiennent (par exemple, les taux en 2005 sont de 49,6% à Dakar, 54,3% en autres zones urbaines contre 27,7% en milieu rural). Quant aux disparités entre pauvres et non pauvres, elles sont importantes tant au niveau primaire qu'au niveau du secondaire pour les deux années. Plus précisément, les taux de scolarisation sont monotones croissants en fonction du niveau de vie, c'est-à-dire qu'ils s'accroissent quand la consommation du ménage augmente. Les ménages les plus nantis sont souvent ceux dont le chef est bien instruit et à ce niveau il est difficile de faire la part des choses entre l'influence du revenu ou de la consommation et celle de l'éducation du chef de ménage (et de son conjoint). Des facteurs tels que l'accès à l'école (faible dotation en établissements en milieu rural) et le niveau de bien-être sont aussi déterminants de la scolarisation surtout dans le secondaire.

Ce profil succinct met néanmoins en évidence quelques uns des problèmes cruciaux de l'éducation au Sénégal, notamment les retards dans l'accès à l'école, les redoublements et les sorties précoces du système scolaire. En effet à 7 ans près de la moitié des enfants ne sont toujours pas inscrits à l'école au Sénégal. Par ailleurs, la baisse drastique des taux de scolarisation entre le primaire et le secondaire tend à montrer qu'il y a des déperditions importantes dans le système, résultant de redoublements et finalement d'abandons. Ces résultats témoignent d'une faible efficacité interne du système éducatif.

Il est utile de noter que les principaux motifs de non fréquentation scolaire dans l'enquête de 2005/06 sont l'échec scolaire, le manque d'intérêt vis-à-vis de l'école et dans une certaine mesure le travail. Un quart des enfants de 7-19 ans qui ne sont pas à l'école affirme que cela est dû à l'échec scolaire et un cinquième ne trouve pas d'intérêt à la scolarisation (ce taux étant plus élevé pour les enfants en âge du secondaire). On assiste là au procès de l'école et de sa relation avec la société. Le manque d'intérêt pour l'école peut être le fait de facteurs sociologiques, mais aussi le fait de coûts d'opportunité élevés. En effet si les personnes issues du système scolaire éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et/ou si les niveaux de salaire sont faibles, les gens préfèrent ne pas investir dans l'éducation. Or au Sénégal le secteur informel est le principal employeur, et ceci peut expliquer cela. Réfléchir sur la manière de minimiser l'échec scolaire et continuer à examiner les liens entre programmes scolaires et marché de l'emploi sont des pistes à creuser pour améliorer les niveaux de scolarisation.

Le niveau de satisfaction vis-à-vis de l'école est aussi moyen selon les données de l'enquête 2005/06, avec un bonus pour le communautaire et secteur privé. Six élèves sur dix se déclarent satisfaits de l'école publique et neuf sur dix de l'école communautaire. La principale raison d'insatisfaction est le manque de livres et fournitures scolaires, pour un tiers des élèves de l'école primaire publique et 10% de ceux de l'école primaire privée. Les écarts des niveaux de satisfaction sont cependant importants entre les milieux urbain et rural et en fonction du niveau

de vie. Pour l'école publique, trois élèves sur quatre sont satisfaits en milieu urbain contre un sur deux en milieu rural. De même le niveau de satisfaction tend à s'accroître dans les ménages aisés par rapport aux ménages pauvres aussi bien dans le public que dans le privé. Manifestement les ménages vivant en milieu urbain et les ménages les plus nantis ont accès aux meilleures écoles.

Tableau 6 : Taux bruts et nets de scolarisation primaire et secondaire, 2005 et 2008

	Milieu de Résidence			Quintiles de Bien être					Total
	Dakar	Autre Urbain	Rural	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
2005									
Taux de Scolarisation Primaire									
Taux Nets de Scolarisation (7-12)									
Total	80.2	74.8	47.0	50.4	51.0	53.7	59.7	79.6	57.7
Masculin	80.5	74.2	47.2	51.5	51.5	52.3	59.0	79.1	57.7
Féminin	79.9	75.4	46.9	49.3	50.5	55.3	60.4	80.1	57.8
Taux Bruts de Scolarisation									
Total	116.3	108.9	65.6	70.9	70.1	76.2	86.1	116.1	82.1
Masculin	113.9	107.4	65.8	73.6	70.9	74.5	81.8	113.4	81.4
Féminin	118.7	110.6	65.3	68.2	69.3	78.0	90.5	119.1	82.8
2008									
Taux Nets de Scolarisation (7-12)									
Total	88.8	85.6	64.2	65.3	65.7	68.9	79.5	83.9	72.0
Masculin	88.1	85.6	62.0	63.7	62.4	64.9	79.6	86.3	70.2
Féminin	89.4	85.6	66.6	67.1	69.2	73.3	79.4	81.6	73.9
Taux Bruts de Scolarisation									
Total	97.2	93.0	71.0	71.0	75.8	72.9	89.6	90.6	79.2
Masculin	96.7	92.6	69.5	71.3	71.3	68.8	91.1	93.0	77.8
Féminin	97.6	93.3	72.7	70.7	80.5	77.3	88.0	88.4	80.7
Taux de Scolarisation Secondaire									
2005									
Taux Nets de Scolarisation (13-19)									
Total	49.6	54.3	27.7	30.6	30.8	32.8	40.9	56.8	38.2
Masculin	51.9	58.8	32.5	37.8	35.0	36.9	43.4	62.0	42.5
Féminin	47.5	49.8	23.4	23.9	26.9	28.7	38.7	52.7	34.3
Taux Bruts de Scolarisation									
Total	48.5	49.1	14.0	17.1	18.0	21.6	32.9	57.8	29.2
Masculin	51.8	55.9	17.8	23.0	21.7	25.6	36.8	65.2	33.6
Féminin	45.5	42.2	10.6	11.4	14.6	17.5	29.4	51.8	25.2
2008									
Taux Nets de Scolarisation (13-19)									
Total	62.7	70.6	46.1	49.3	48.1	48.1	57.0	70.0	54.3
Masculin	65.3	74.2	49.6	52.1	50.7	52.2	62.7	70.7	57.6
Féminin	59.9	67.2	42.6	46.3	45.7	43.5	51.1	69.3	51.1
Taux Bruts de Scolarisation									
Total	77.8	80.9	49.3	55.1	50.6	50.6	63.9	87.5	61.3
Masculin	81.4	87.2	53.7	59.1	56.2	55.6	67.9	91.7	65.9
Féminin	73.9	75.0	44.8	50.8	45.8	45.0	59.8	83.2	56.6

Source : Calcul des auteurs.

Une brève analyse des déterminants de la demande d'éducation a été réalisée, et les principaux résultats peuvent être décrits ici. Pour cela on a estimé un modèle probit de demande de scolarisation. Le modèle est estimé pour les enfants de 7-14 ans, séparément pour chaque milieu de résidence d'une part et pour les garçons et les filles d'autre part. La variable dépendante est le fait d'être ou non inscrit à l'école. Les variables explicatives sont l'âge de l'enfant, le genre de l'enfant, le lien de parenté avec le chef de ménage, le milieu de résidence, la région, la composition du ménage (nombre de personnes par sexe et pour différentes tranches d'âge), l'âge du chef de ménage, le genre du chef de ménage, le niveau d'éducation du chef, et les variables d'accès aux infrastructures publiques (écoles primaire et secondaire).

Pour la régression au niveau de l'ensemble de la population concernée, on constate que le milieu urbain est favorisé par rapport au milieu rural et les régions de Diourbel et de Matam sont défavorisées. Quand le chef de ménage est une femme, la probabilité d'avoir les enfants inscrits à l'école augmente. Cette variable a un impact pour toute la population, pour le milieu urbain et surtout pour les filles. Les résultats suggèrent un gain important en termes de la probabilité d'inscription des enfants à l'école quand le niveau d'éducation des parents s'accroît par rapport aux ménages dont le chef n'a pas d'éducation scolaire. La distance du domicile à l'école primaire la plus proche influe aussi sur la probabilité d'inscription à l'école dans le sens attendu (la distance à l'établissement primaire est inversement liée à la probabilité d'être inscrit à l'école). Cela étant il faut relativiser l'effet de l'offre car même s'il y avait un établissement scolaire à moins de 30 minutes du domicile de chaque ménage, on serait encore loin de l'universalité de l'éducation. Les résultats montrent que le niveau de vie du ménage (mesuré par le quintile de bien-être) influence aussi de façon significative la probabilité d'inscription des enfants à l'école.

Si l'augmentation des taux de scolarité entre 2005 et 2008 telle qu'elle est mesurée avec les deux enquêtes apparaît trop élevée, les données administratives suggèrent aussi une amélioration. L'augmentation des inscriptions d'élèves dans le primaire est en effet supérieure au taux de croissance de la population. Le nombre d'élèves inscrits dans le primaire était estimé à 1,653 million au cours de l'année scolaire 2008/09 contre près de 1,488 million en 2005/06 ; soit un taux de croissance annuel moyen du nombre d'élèves 3,6%. Par ailleurs, les informations sur les infrastructures tirées des deux enquêtes villages de 2000 et 2009 mentionnées plus haut ont montré qu'en milieu rural, le taux d'accès à l'école primaire serait passé de l'ordre de 80% à 90% au cours de la décennie 2000. On n'est donc pas surpris d'une augmentation des taux de scolarisation. De fait, d'après les sources administratives, le taux brut de scolarisation a progressé de 4,5 points de pourcentage entre 2005/06 et 2008/09 et le taux net des 7-12 ans a augmenté de 6 points de pourcentage au cours de la même période. Le taux net de scolarisation des 7-12 ans se situerait donc à 64% en 2008/09.

Toutefois, le pays ne pourrait pas atteindre l'OMD de scolarisation universelle en 2015. En effet même avec un taux net se situant à ce niveau en 2008/09 si l'on en croit les données administratives, sur 2,6 millions d'enfants âgés de 7 à 12 ans, on aurait encore plus de 800 000 enfants non scolarisés, ce qui est énorme. Il est important de noter que d'autres sources, notamment « African Development Indicators » (ADP – Banque mondiale) attribuent au Sénégal des taux de scolarisation plus élevés ; selon ces sources, en 2004/05, le taux net de scolarisation était déjà de 64%. Même en considérant ce chiffre et en y attribuant l'augmentation constatée sur la période, on en serait toujours à un taux de l'ordre de 70-72% en 2008/09 ; et jusque là le pays n'atteindrait toujours pas l'objectif de la scolarisation universelle. Malgré les efforts accomplis, les efforts doivent donc se poursuivre dans ce domaine, notamment en matière de plus d'offre pour rapprocher plus les élèves des zones rurales de l'école et améliorer les taux de scolarisation

Le scénario de base est le scénario arrêté avec le FMI dans le cadre de l'ISPE. Les dépenses en capital correspondent environ à ce qui est prévu dans le PTIP

Il faudra classer tous les projets retenus dans ce scénario par ordre de priorité

Le scénario optimiste se réfère à la période 2003-2005 marquée par une croissance moyenne de 6% par an.

Classer les projets du PAP non pris en compte dans le scénario de base par ordre de priorité et sélectionner les premiers correspondant à une enveloppe de 961 Mds dont le gap de 516 Mds sera pris en charge par les bailleurs, soit 56% de l'enveloppe totale.

Le scénario pessimiste se réfère à la période 2006-2009 marquée par une croissance moyenne de 3,2% par an et un déficit moyen de 4,8%.

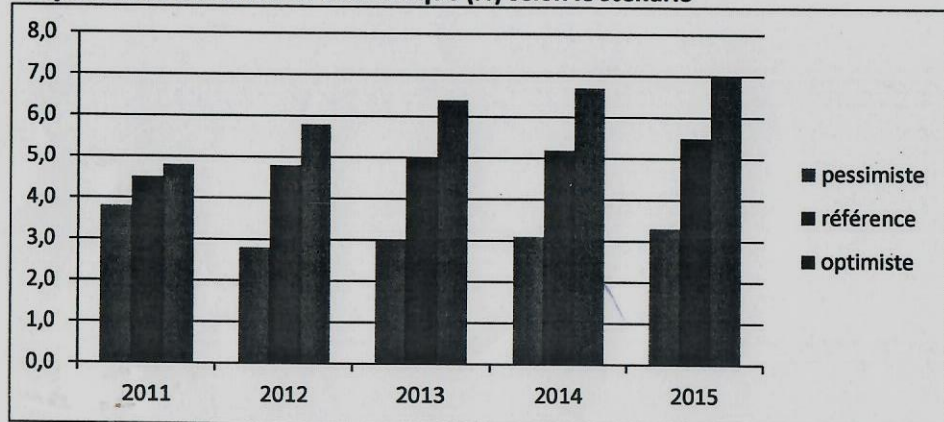
Couper les dépenses à hauteur de 775 Mds à moins que les PTF prennent en charge certains projets dont la coupe aurait une incidence sur les indicateurs OMD

Scénario de base	Croissance	déficit	Dép Cour	Dép Capital	Dép Totales
2011	4,5	6,9	1 159	823	1 982
2012	4,8	5,6	1 189	870	2 059
2013	5,0	4,6	1 220	929	2 149
2014	5,2	4,4	1 310	992	2 302
2015	5,5	3,7	1 370	1 066	2 436
Moyenne	5,0	5,0			
Total			6 248	4 680	10 928

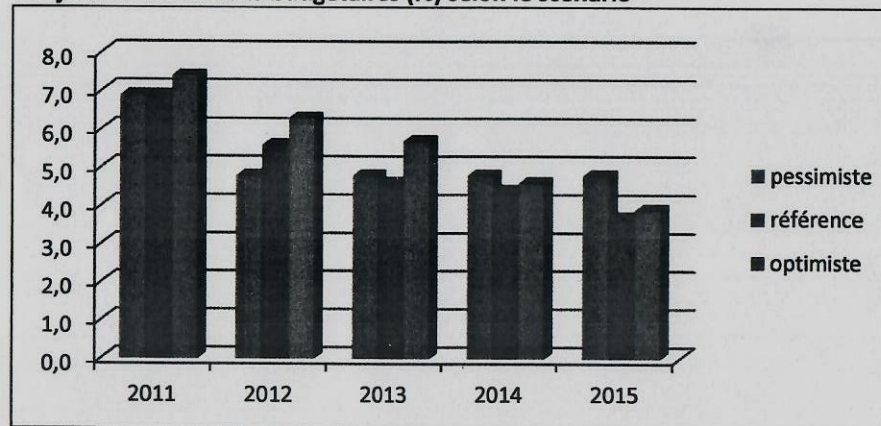
Scénario optimiste	Croissance	déficit	Dépenses additionnelles	Etat	PTF
2011	4,8	7,4	70		70
2012	5,8	6,3	171	32	139
2013	6,4	5,7	200	77	123
2014	6,7	4,6	240	128	112
2015	7,0	3,9	280	208	72
Moyenne	6,1	5,6			
Total			961	445	516

Scénario pessimiste	Croissance	déficit	Coupes à défaut d'une prise en charge par les PTF
2011	3,8	6,9	65
2012	2,8	4,8	160
2013	3,0	4,8	130
2014	3,1	4,8	200
2015	3,3	4,8	220
Moyenne	3,2	5,2	
Total			775

Projection de la croissance économique (%) selon le scénario



Projection des déficits budgétaires (%) selon le scénario



Protection sociale et solidarité avec les populations vulnérables

La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux ; elle comprend les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires qui poursuivent des buts analogues tels que les mutuelles et les régimes professionnels. Elle est, de ce point de vue, mue par deux logiques :

une logique d'assistance à des prestations non contributives et une logique d'assurance qui postule la prise en charge partielle des prestations par les assujettis eux-mêmes. Le développement inclusif repose aussi sur un respect des besoins différentiels des femmes, des enfants, et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y relatifs. La prise en compte des besoins différentiels et des droits des enfants passe par l'adoption d'un cadre fondé sur les principes de protection, de mieux-être, de développement et de participation. La stratégie pour 2011-2015 prévoit des programmes mais aussi des interventions ciblées, en application des lois et règlements ainsi que des stratégies en vigueur, notamment la loi d'orientation sociale pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, la loi sur la parité entre hommes et femmes pour les postes électifs, la Stratégie Nationale pour l'Equité de Genre et la Stratégie Nationale de Protection Sociale. Ainsi, les objectifs et mesures suivants constitueront un cadre fédérateur du domaine de la protection sociale et de la solidarité avec les groupes vulnérables. Il s'agit de :

- i. promouvoir le travail décent par une amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
- ii. élargir le champ de la couverture sociale en mettant en place de nouvelles branches de sécurité sociale et en étendant les systèmes formels de protection sociale à l'ensemble des travailleurs enregistrés ;
- iii. étendre la protection sociale au secteur informel et rural et aux groupes vulnérables à travers un renforcement et une extension de la couverture maladie Communautaire, une pérennisation et une extension des politiques de gratuité.

En ce qui concerne le domaine de la protection sociale et du suivi des groupes vulnérables, les objectifs stratégiques suivants sont visés :

- i. promouvoir le droit des femmes et de la petite fille vulnérables par la mise en place d'un système de protection des femmes et de la petite fille vulnérables et la promotion de la participation des femmes vulnérables ;
- ii. renforcer la protection sociale et économique des femmes et de la petite fille vulnérables en facilitant l'accès aux ressources et aux facteurs de production et à l'éducation et à la formation ;

- iii. renforcer le cadre politique légal et réglementaire de prévention et de prise en charge des enfants vulnérables par un renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et déconcentré ;
- iv. assurer l'accès aux services sociaux de base et de protection aux enfants en situation vulnérable en développant un paquet de services de protection avec des normes et standards minimaux de qualité ;
- v. promouvoir la participation sociale et l'autonomie de toutes les personnes handicapées, notamment par la mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection et la promotion des personnes handicapées ;
- vi. reconnaître le statut des personnes âgées en élaborant une déclaration de politique de vieillesse ;
- vii. améliorer les conditions socio-économiques des personnes âgées par la mise en place d'un fonds de soutien ;
- viii. améliorer la prise en charge médicale des personnes âgées par la mise en place d'un système durable de gratuité des soins et la coordination et la cohérence des actions des systèmes médicaux ;
- ix. contribuer le renforcement de la médiation sociale au niveau familial et communautaire ;
- x. créer une base de données sur le statut de la femme;
- xi. rendre opérationnel le dispositif de suivi-évaluation.

2.2.2.6. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre

L'analyse genre est une approche qui permet de mieux comprendre les différences entre les hommes et les femmes relativement à leurs conditions de vie, à leur situation et à leur position sociale. Elle informe sur les inégalités de genre qui constituent une entrave à une meilleure productivité des hommes et des femmes et limitent leur pleine participation au développement du pays. Conscient du fait que les inégalités de genre constituent un frein à la réduction de la pauvreté, le Sénégal a décidé d'ériger l'équité et l'égalité de genre au rang des objectifs de développement et d'adopter l'intégration du genre comme stratégie d'intervention pour soutenir la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans les actions de développement.

Ainsi, la stratégie pour 2011-2015 fait des femmes des agents de changement, de croissance économique et d'ascension sociale. Elle prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Elle reconnaît que les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Leurs situations et demandes varient en fonction du lieu de résidence (campagnes/villes), leur catégorie socioprofessionnelle et leur niveau d'instruction. Par ailleurs, pour faire ressortir de manière efficace l'impact réel des projets et programmes sur les différentes franges de la population, les efforts de désagrégation des indicateurs socio-économiques, seront poursuivis. Dans ce domaine, deux objectifs sont poursuivis :

- i. promouvoir le droit des femmes et de la petite fille à travers notamment le

renforcement du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille, la promotion du leadership et de la participation des femmes et le renforcement du partenariat avec les associations et organismes internationaux ;

ii. promouvoir l'intégration du genre dans les interventions de développement par un renforcement des capacités des institutions à intégrer le genre et la mise en place d'un système de suivi-évaluation des résultats en matière d'équité et d'égalité de genre.